

Présentation de la filière Canne - Sucre - Rhum - Energie à La Réunion

- **La Canne à sucre, culture pivot de l'agriculture réunionnaise, pilier de l'économie de l'île de La Réunion**

La valeur de la production agricole annuelle de La Réunion se monte en 2017 à 437 M€ dont 146 M€ pour la production de canne (33,5%).

La filière Canne-Sucre-Rhum reste un pilier de l'économie de l'île, enracinée dans son territoire et son histoire. Filière intégrée, elle constitue le premier secteur agro-industriel et représente, à elle seule, 50 % des exportations réunionnaises en valeur et 80 % en volume.

- **Un rôle prépondérant en matière d'aménagement du territoire**

La filière de production Canne Sucre couvre 22 700 ha (54 % de la SAU) pour 2 821 planteurs.

La filière de transformation de la canne à sucre de la Réunion compte 13 centres de réception («balances»), 2 sucreries et 3 distilleries. Les deux sucreries, Le Gol et Bois Rouge, appartiennent depuis 2010 au groupe sucrier français Tereos, deuxième producteur européen du sucre.

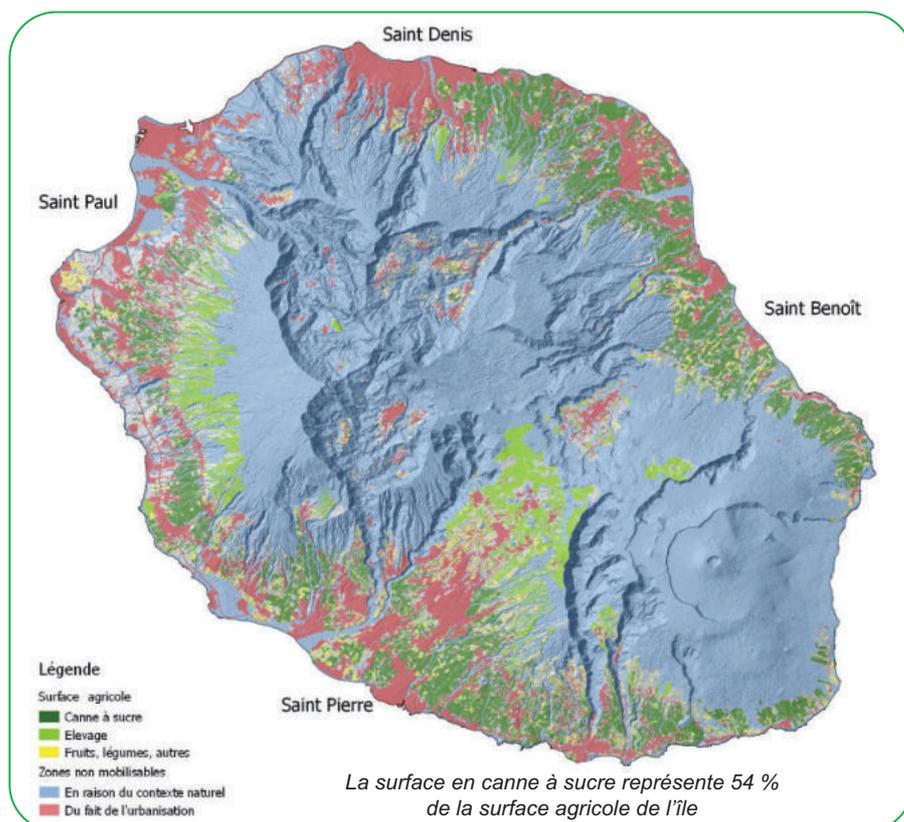
- **Une filière fortement pourvoyeuse d'emploi**

Reposant sur un modèle social composé d'exploitations familiales de petite dimension (7,6 ha en moyenne) réparties sur tout le territoire, la filière représente plus de 13 % des emplois privés de l'île, soit 13 800 emplois (dont 11 800 emplois directs et 2 000 emplois indirects), auxquels s'ajoutent 4 500 emplois induits, soit au total plus de 12 000 ETP.

- **Des surfaces cannières qui se stabilisent mais un nombre d'exploitations en constante diminution**

Après une diminution progressive des surfaces cannières depuis le début des années 2000, la surface tend à se stabiliser autour de 22 700 hectares. En revanche, le nombre de livreurs de canne ne cesse de décroître, passant d'environ 4 500 en 2002 à 1 900 en 2018. En effet, d'une perte annuelle de 4 % dans les années 2002 – 2008, cette baisse est moins importante ces sept dernières années, avec une perte de 2 % (soit 60 livreurs) chaque année.

La surface moyenne en canne des exploitations qui en cultivent a doublé en trente ans : elle est de 7,6 ha en 2018, alors qu'elle était de 5,4 ha en 2000 et de 3,5 ha en 1980. La réduction de nombre d'exploitations cannières s'accompagne donc d'une augmentation de leur superficie moyenne, tendance inéluctable pour garantir un revenu aux planteurs.



• La nécessité de préserver le foncier agricole : un nouveau principe de compensation

La préservation du foncier agricole reste un enjeu majeur pour la filière.

La commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) contribue à freiner l'expansion urbaine sur les meilleures terres agricoles. Un groupement d'intérêt public (GIP) a été créé en 2018 pour gérer le fonds de compensation. Ce GIP encourage l'émergence de projets pour maintenir les surfaces agricoles, dont la sole cannière.



Travaux d'amélioration foncière pour la reconquête de terres en friches

• Des innovations dans le domaine de l'énergie et de la valorisation des coproduits

L'énergie issue des centrales thermiques par procédé de cogénération (charbon/bagasse), couvre 10 % des besoins de l'île. Par ailleurs, les échanges et mutualisations sont également nombreux avec l'élevage et les autres filières de diversification végétales, concernant la valorisation des pailles de canne, des écumes et des cendres. On estime ainsi que 6 000 tonnes de pailles de canne sont collectées et orientées vers les élevages pour intégrer la ration des ruminants ou pour servir de litière, et que 80 000 tonnes d'écumes et de cendres viennent amender les sols.



• Une filière majeure pour la préservation de l'environnement, et notamment pour la lutte contre le réchauffement climatique

La filière Canne à La Réunion, c'est :

- l'absorption de 100 % du CO2 produit à La Réunion
- une production d'énergie durable à travers la bagasse, se substituant au charbon
- le maintien des sols et la lutte active contre l'érosion

• Recherche, expérimentation : un leadership à maintenir

Engagée dans la recherche et l'innovation, la filière a pour objectif de maintenir son leadership. A La Réunion, eRcane est un opérateur mondialement reconnu pour la création de nouvelles variétés de canne. Quinze ans de recherches sont nécessaires pour mettre au point et libérer une variété de canne. Depuis 2006, sept nouvelles variétés ont été libérées, et une le sera fin 2019.



Les acteurs de la filière et sa gouvernance

• L'interprofession : le Comité Paritaire interprofessionnel de la Canne et du Sucre (CPCS)

Créé le 03 juillet 2007, le CPCS est constitué des acteurs professionnels et économiques de la filière canne – sucre. Il a pour objet principal d'examiner toutes questions relatives aux rapports interprofessionnels entre industriels et planteurs. C'est l'interlocuteur des pouvoirs publics, notamment pour la définition, la négociation et le cas échéant la contractualisation des politiques publiques de soutien à la filière, comme la convention canne. Actuellement, c'est la Convention Canne 2015-2021 qui détermine les relations entre planteurs et industriel.

• La production

En 2018, on compte 2 821 planteurs à La Réunion. La surface moyenne des exploitations est de 7,6 hectares aujourd'hui.

75 % des planteurs cultivent moins de 8 ha et livrent moins de 700 tonnes de cannes chaque année. Seuls 68 planteurs livrent plus de 2 000 tonnes.

La plupart des exploitations de faible surface récoltent la canne manuellement (canne longue).



Les acteurs de la filière et sa gouvernance (suite)

Au-delà de 300 tonnes de cannes au champs, les exploitations doivent le plus souvent trouver de la main d'œuvre saisonnière, difficile à recruter compte-tenu de la pénibilité du travail. Depuis une dizaine d'année, les exploitations investissent dans les « coupeuses péi » (canne longue machine), ou font appel à des prestataires de coupe mécanique (canne tronçonnée).

• La transformation

Le seul industriel présent à La Réunion est Tereos Océan Indien, filiale du groupe coopératif sucrier français Tereos. Sur l'île, la production de canne est envoyée vers les sucreries de Bois-Rouge à Sainte-Suzanne, et du Gol à Saint-Louis.



Les sucreries de Bois-Rouges et du Gol, usines de transformation de la canne de Tereos Océan Indien

• Le Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre (CTICS)

Créé en 1952, le CTICS a pour mission principale la détermination de la richesse en sucre des cannes livrées par les planteurs aux différentes balances de l'île, avant leur transfert vers les sucreries du Gol et de Bois-Rouge. Le CTICS mène également des activités de développement agricole et d'expérimentation agronomique.



Prélèvement d'un échantillon par les agents du CTICS

• Le Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA) canne

Initié en 2015 par le ministère de l'agriculture, et animé par eRcane, le RITA canne regroupe l'ensemble des acteurs du dispositif Recherche – Formation – Développement (eRcane, CIRAD, lycées agricoles et CFPPA, CTICS, Chambre d'Agriculture) et réalise des actions d'expérimentation, de démonstration et de transfert avec des planteurs volontaires en réponse aux besoins exprimés localement (maîtrise de l'enherbement, fertilisation organique, mécanisation et plantation).

• Le Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)

Présent à La Réunion depuis plus de 55 ans, le CIRAD, en partenariat avec eRcane le CTICS et la chambre d'agriculture, produit et transmet de nouvelles connaissances qui accompagnent l'innovation et le développement de la filière dans les domaines de l'amélioration variétale, de la protection des plantes et de la production agroécologique. Par ailleurs, la formation, le partage des connaissances et des innovations complètent naturellement sa mission en renforçant la capacité des acteurs du développement de faire les choix qui leur reviennent

• La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Réunion (FDGDON)

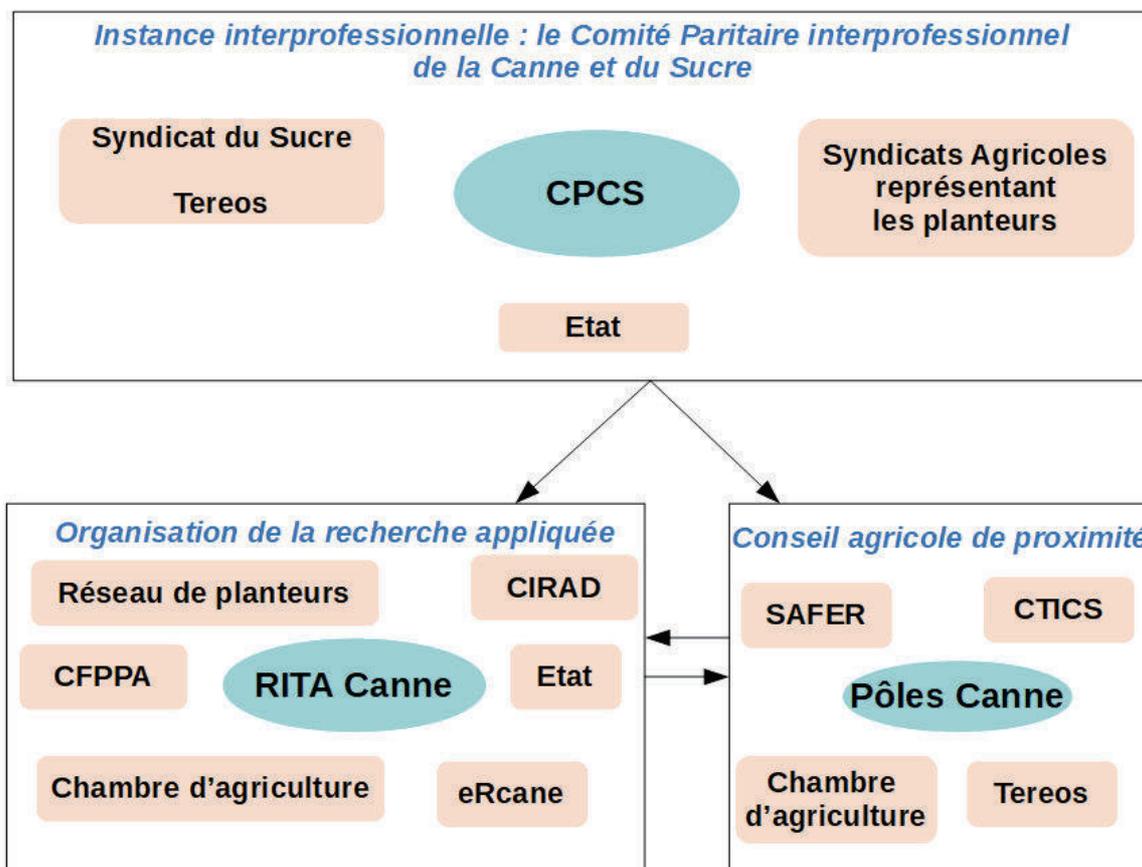
Située à Saint-Paul, la FDGDON a pour objectif de réaliser une surveillance du territoire vis-à-vis des organismes nuisibles, notamment du ver blanc, de mettre au point des méthodes de lutte contre ces organismes par de la recherche et de l'expérimentation, en laboratoire ou au champ.

Les acteurs de la filière et sa gouvernance (suite)

• Le syndicat du sucre de La Réunion

Le Syndicat du Sucre de La Réunion représente les industriels dans les négociations avec les planteurs notamment au sein du Comité Paritaire interprofessionnel de la Canne et du Sucre (CPCS), mais également vis-à-vis du monde économique, des chambres consulaires, des collectivités, de l'Etat et de l'Union européenne.

La gouvernance de la filière Canne – sucre à La Réunion



Les chiffres de la production dans la filière

• La canne à sucre

La production est extrêmement dépendante des conditions climatiques (cyclones, sécheresse). Les intempéries du début de l'année 2018 ont fortement impacté le rendement de canne à sucre : 1,421 millions de tonnes de cannes ont été broyées dans les deux usines de l'île, soit 23 % de moins par rapport à la moyenne décennale (1,850 millions de tonnes).

La richesse moyenne globale en 2018 est de 13,24 %, là aussi en dessous de la moyenne décennale.

En 2017, la valeur de la production de canne à sucre s'élève à 146 millions d'euros, en tenant compte des soutiens publics à la filière, soit 33 % de la valeur totale de la production agricole de La Réunion.



Coupe mécanique de la canne à la "coupeuse péi"

Les chiffres de la production dans la filière (suite)

La canne

2 sucreries

2 900 planteurs

1,830 millions de tonnes de cannes coupées en moyenne

Le sucre

200 000 tonnes de sucre brut produites par an en moyenne

Le rhum

3 distilleries

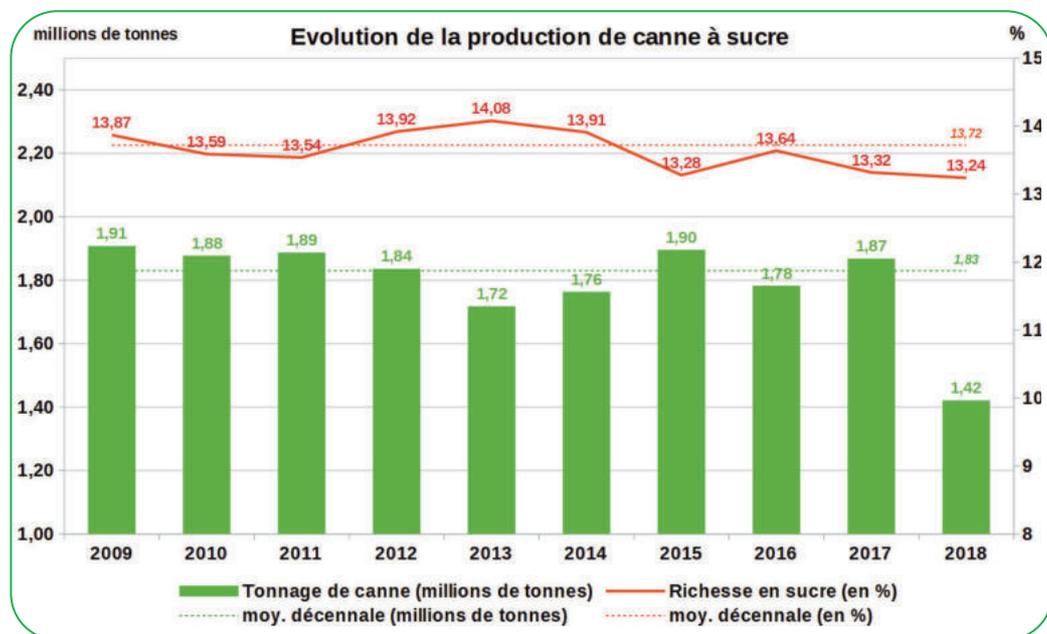
120 000 hectolitres d'alcool pur (HAP) produits en 2018

L'énergie

2 centrales thermiques

570 000 tonnes de bagasse valorisées

270 GWh d'électricité



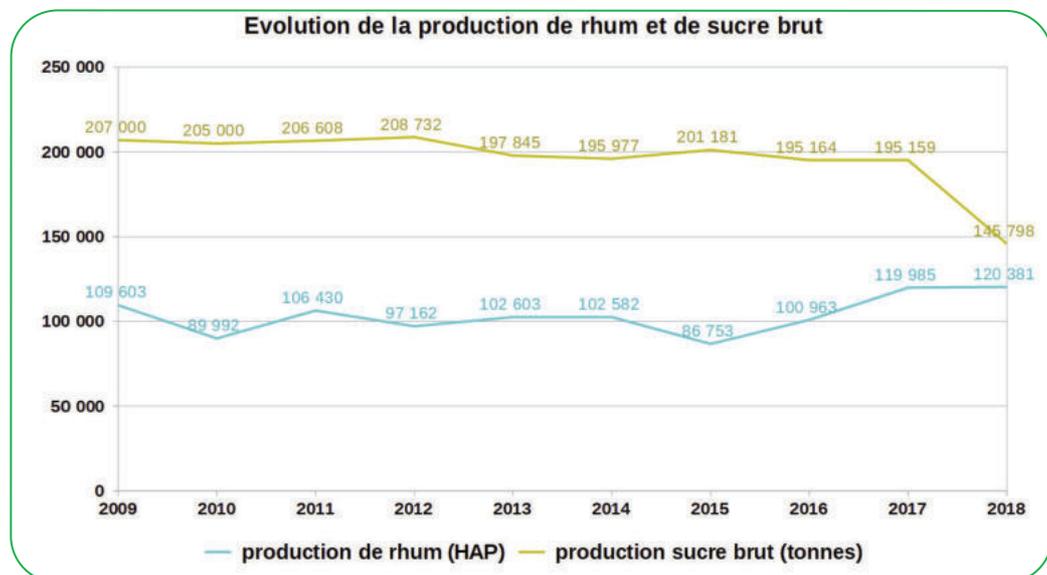
• Le sucre

La production de sucre en 2018 a suivi mécaniquement la forte tendance à la baisse de la production de canne, pour s'établir à 145 798 tonnes, soit 27 % de moins par rapport à la moyenne décennale (200 000 tonnes).

En moyenne, la production de sucre est de l'ordre de 200 000 tonnes par an, dont : 110 000 tonnes de sucre brut blanc destiné au raffinage et 90 000 tonnes de sucre spéciaux roux non raffinés, destinés à l'export, sur un marché de niche, limité à 250 000 tonnes pour l'Union Européenne.

Le sucre est exporté en quasi-totalité (90%) ; une petite partie est consommée ou transformée à La Réunion.

Globalement, l'industrie de transformation génère un chiffre d'affaires moyen de 240 M€.



Les chiffres de la production dans la filière (suite)

• Le rhum

En 2017, les trois distilleries réunionnaises ont produit 120 000 hectolitres d'alcool pur (HAP) de rhum dont 72 300 HAP de rhum traditionnel, 46 900 HAP de rhum léger, 355 HAP de rhum agricole.

Le marché métropolitain du rhum traditionnel est en croissance et représente, contingent et hors-contingent, en moyenne 150 000 HAP.

Les expéditions de rhum vers la métropole bénéficient d'un régime fiscal spécifique pour un contingent annuel de 144 000 HAP, dont 27 353 HAP pour les distilleries de La Réunion.

Le chiffre d'affaires des trois distilleries est estimé à 38 M€ dont 18M€ réalisés à l'export. Le rhum constitue ainsi le troisième produit d'exportation à La Réunion après le sucre et les produits de la pêche.

• Les bioéconomies

La filière exploite également plusieurs coproduits d'usage non alimentaires : 570 000 t de bagasse énergie représentant 102 ktep* (soit 7 %* de l'énergie primaire consommée sur l'île annuellement). La canne est ainsi valorisée via l'entreprise Albioma et ses deux centrales thermiques à chaudière mixte bagasse – charbon.

Ces centrales d'une puissance de 210 MW produisent :

- o 270 GWh d'électricité à partir de la bagasse (revendu à EDF), soit l'équivalent de la consommation d'énergie de 60 000 habitants*

- o 49,5 ktep de vapeur utilisée par les usines sucrières

* : données 2017 bilan énergétique Observatoire Energie Réunion. Intensité énergétique par habitant = 1,7 tep/hab.

Un projet d'avenir : la canne fibre ? Une étude macro-économique d'une durée de 6 mois est prévue, suivie par 3 ans de recherche et de développement afin d'intégrer progressivement, en fonction des résultats, une part de canne fibre dans la sole cannière de l'île.

• Rhum et coproduits de l'économie circulaire

La filière comprend une composante Rhum et participe à l'économie circulaire par valorisation de la biomasse :

- o 70 000 tonnes de mélasse dont :

- 50 000 tonnes destinées à la production des rhums de La Réunion

- 20 000 tonnes exportées pour être incorporées à l'alimentation animale essentiellement européenne.

Depuis 2018, la mélasse n'est plus exportée. Une filière locale de bioéthanol a vu le jour. Cette nouvelle bioénergie constitue une source d'appoint pour effacer les pics de consommation d'électricité grâce à l'installation d'une turbine à combustion.

- o 80 000 tonnes d'écumes, et des cendres de bagasse qui constituent une importante source d'amendement et de fertilisants pour les terres agricoles de l'île.

- o 150 000 m³ de vinasses, résidu ultime des distilleries, présentant un intérêt fertilisant pour les sols (apport de potasse).

Depuis 2011, 50 % des vinasses sont méthanisées (site Distillerie Rivière du Mat) pour fournir de l'énergie à la distillerie et à terme injecter de l'électricité dans le réseau avec la construction d'un second méthaniseur.



Méthanisation des vinasses à la distillerie Rivière du Mat



Bagasse avant combustion à la centrale thermique Albioma de Bois-Rouge
Page 6 - Agreste 2019 - DAAF de La Réunion

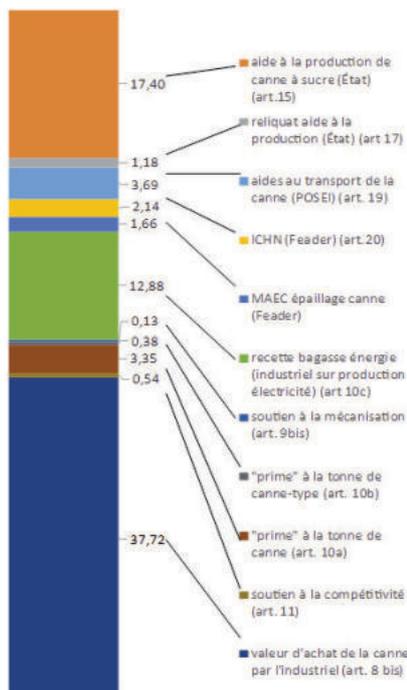
Le marché

Prix d'achat de la canne à sucre par les industriels

Le prix de la tonne de canne payé aux planteurs est défini dans la « convention canne 2015-2021 ». Il s'agit d'un accord interprofessionnel qui a pour objet, entre autres, de définir les conditions d'achat de la canne par les industriels.

Prix moyen de la tonne de canne au planteur à La Réunion

Les composantes du prix de la canne en €/tonne



Référence : campagne 2017
exemple d'un planteur bénéficiant
de tous les mécanismes de soutien
avec 13,32 % de richesse

Aides publiques : 26,08 € / t

Recette bagasse énergie : 12,88 € / t

Transfert de l'aide à l'industriel au planteur : 3,86 € / t

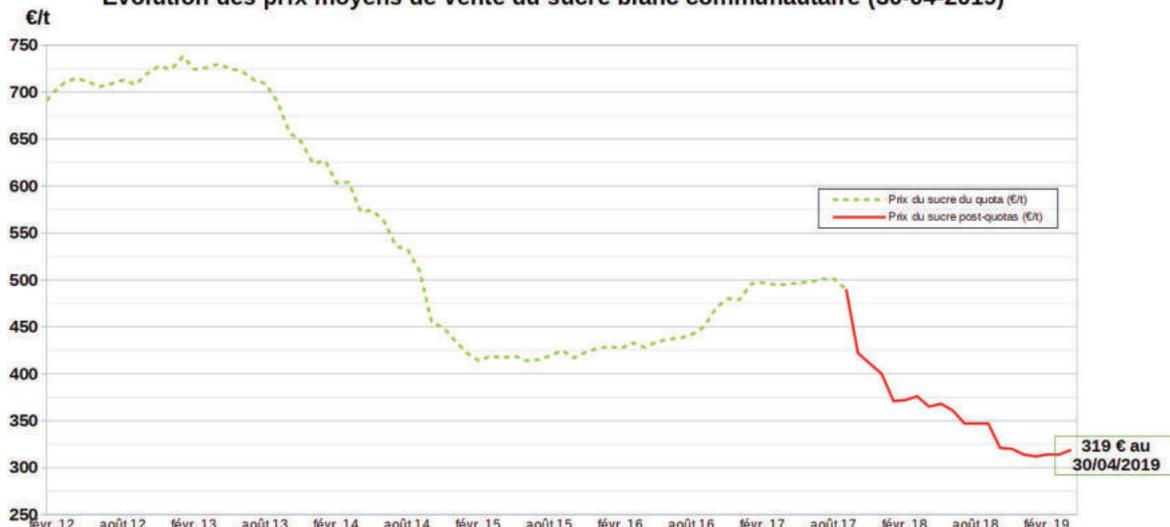
Montant à la charge de l'industriel : 38,26 € / t

Recette totale du planteur : 81,08 € / t

Conjoncture mondiale du sucre

Le prix de vente moyen du sucre blanc sur le marché européen n'a cessé de baisser depuis la suppression des quotas sucriers en octobre 2017. Il s'établit à 314 € / tonne de sucre au 31/12/2018. Plongé dans une crise historique de sur-production depuis deux ans, le secteur mondial du sucre devrait connaître un retour à la normale vers la fin 2019, selon les experts. Ils sont en revanche divisés sur l'ampleur et la date exacte de la remontée des cours, notamment en raison de stocks colossaux.

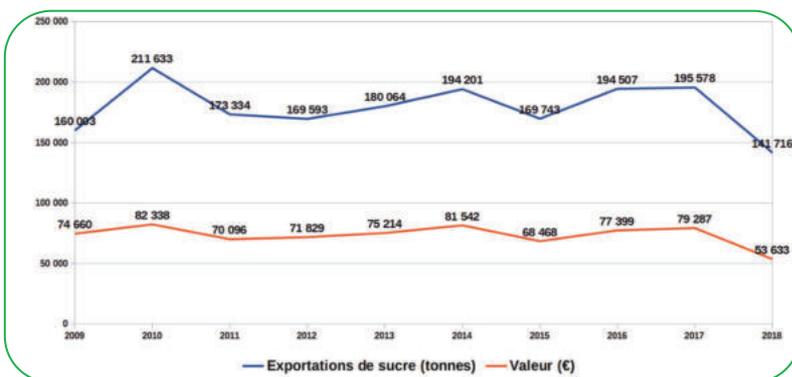
Evolution des prix moyens de vente du sucre blanc communautaire (30-04-2019)



Les exportations

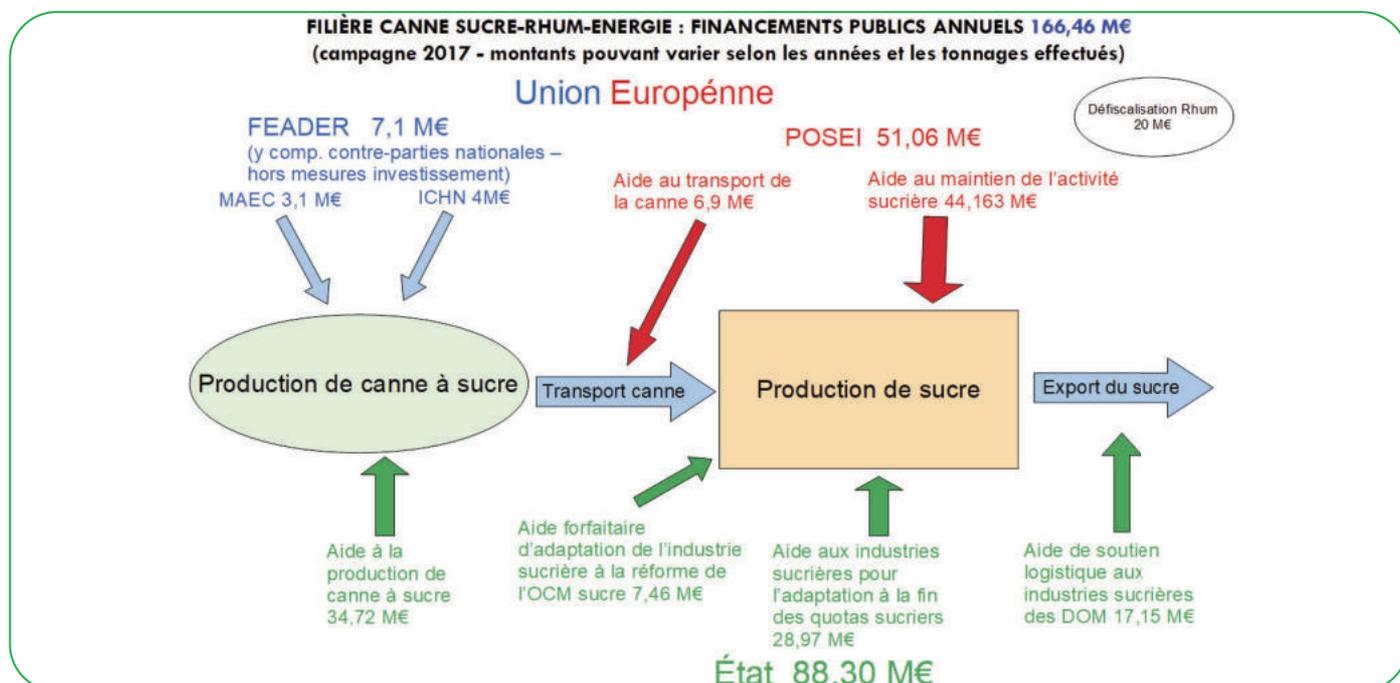
Le sucre est le premier produit exporté par La Réunion, suivi des produits de la pêche et du rhum.

En 2018, 141 000 tonnes de sucre brut ont été exportées, contre plus de 195 000 tonnes en 2017, soit un retrait de près de 28 %. Cette forte baisse des exportations s'explique par la récolte de canne à sucre historiquement mauvaise en 2018.



Les soutiens publics à la filière

Les soutiens publics à la filière canne-sucre



Les soutiens publics à la production de rhum

La réduction de la fiscalité pour les rhums exportés vers la métropole

Pour soutenir un secteur d'activité fortement soumis à la concurrence de rhums produits dans des pays n'obéissant pas aux mêmes normes sociales et environnementales, l'Union Européenne a autorisé l'application d'une fiscalité différentielle pour les rhums des DOM mis à la consommation en France hexagonale. L'application de cette disposition se traduit par un droit d'accises réduit. Ce taux préférentiel est accordé pour un contingent fiscal annuel de 144 000 HAP pour des rhums produits en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, et à La Réunion.

Pour La Réunion, le montant de la réduction de droit d'accise s'applique à un contingent annuel de 27 353 HAP et représente donc une aide de l'État de 23,8 millions d'euros annuels.

Les aides à l'investissement

Le PDR de La Réunion prévoit des mesures de soutien financier pour les investissements réalisés dans la filière rhum. Près de 460 000 € de subventions ont été versées pour la modernisation des outils industriels de production de rhum.